

À Paris, le 22 juin 2020

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 18 juin 2020

Réunie le 18 juin 2020, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la LNB a rendu les décisions suivantes :

AFFAIRE DISCIPLINAIRES

Monsieur ABOUDOU (JA VICHY CLERMONT)

Rencontre de PRO B JA VICHY CLERMONT / SAINT QUENTIN BB du 10 mars 2020 :

- Violences ; Est constitutif de violence au sens du présent article tout propos ou comportement menaçant ou intimidant, toute bousculade ou altercation volontaire ou tout acte remettant ou susceptible de remettre en cause, par quelque moyen que ce soit, l'intégrité physique d'un acteur de la rencontre ou de toute personne assistant à celle-ci, ou laissant apparaître une volonté de le faire (cf. article 10 titre 2 des règles de discipline).

➤ **Quatre (4) matches fermes de suspension dont un (1) par révocation de la sanction avec sursis prononcée le 9 janvier 2020, ainsi que deux (2) matches avec sursis.**

La décision s'appliquera sur les quatre premiers matches officiels de la saison de PRO B 2020 /2021.

AFFAIRES REGLEMENTAIRES

ASC DENAIN

Rencontre de PRO B DENAIN / GRIES du 11/02/2020 :

- Manquement à l'article 316.1.9 des règlements relatifs au matériel technique de secours.

➤ **Une amende de mille (1000) euros.**

GRIES OBERHOFFEN

Rencontre de PRO B DENAIN / GRIES du 11/02/2020 :

- Manquement aux articles 131(B2) et 321 des règlements relatifs au nombre de joueurs inscrits sur la feuille de marque.

➤ **Une amende de deux cent cinquante (250) euros.**